

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	10

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°3 du 12 avril 2024
Délibération n°6 de la séance (2024-23)

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Michel De RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Était absent ou représenté : Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel DE RANCOURT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Objet : Voirie communale - Rectificative

Vu la délibération n°2024-17 du 28 mars 2024 arrêtant le plan de financement du programme de voirie 2024 ;

Monsieur le Maire expose que les travaux de voirie sur la VC de Font-Vieille ont été revus. Le devis estimatif fait apparaître un montant de travaux de 2 259,90 € HT au lieu des 3250,00 € HT prévus initialement. Il convient de modifier le plan de financement initial de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	
	Prévisionnelles HT		
VC Chemin de Pré Lafont (de la Route de Chabrières jusqu'au n°31 du chemin de Pré Lafont)	16 430,00 €	Département (55 % du HT)	16 754,60 €
VC du Pommeyret	11 773,00 €		
VC de Font Vieille	2 259,90 €		
		Autofinancement HT (45%)	13 708,30 €
Total	30 462,90 €	Total	30 462,90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

10 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Adopte le programme de voirie présenté ;
- 2- Autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Département ;
- 3- Dise que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Michel DE RANCOURT




Prunières, le 15 avril 2024

Le Maire
Jean-Luc VERRIER



Accusé de réception en préfecture
095211501060-20240412_2024-23-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2024

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille : Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20240412-2024-23-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2024